Image not found or type unknown

Testament olographique

Par **Stel2310**, le **02/05/2019** à **12:27**

Bonjour ma mère a mis fin à ses jours et à laisser une lettre disant qu'elle donnait tous à son conjoint sachant que mes parent étais séparé de fait depuis 14ans et que je suis l'unique enfants la notaire m'a dis qu'il fallais que je paye 400 euro pour le valider plus 160 pour parutions est ce que c'est comme cela que sa doit se passer?

Par **Visiteur**, le **02/05/2019** à **13:25**

Bonjour

Si c'est une "petite" succession, sans immobilier, le notaire doit établir le certificat de notoriété vous désignant comme héritière et comme il y a un testament, il établi certains actes qui engendrent des frais.

Par **Stel2310**, le **02/05/2019** à **17:10**

Merci oui c une petite succession il n'y a pas de bien immobilier juste un peu sur le compte et sa voiture mais je trouve que 400 euro c cher payer pour valider un bout de papier

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés